

Séance du 22 avril 2026 Délibération n° 22042026-26	
Nombre de membres : - en exercice : 15 - présents : 15 - votants : 15 - absents excusés ayant donné procuration : 0 - absents excusés : 0	L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Montbazens, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques MOLIERES, Maire.
Date de convocation : 17 avril 2026 Date d'affichage : 17 avril 2026	Présents : Christophe BEC, Maryline BENAZETH, Michel BOURGUE, Francis CAZARD, Philippe COURTOIS, Francis ESPINASSE, Sophie MARZIN, Jacques MOLIERES, Nathalie RAOUL, Sébastien SEGUR, Fabrice SOUYRI, Christine TEULIER, Martine TOURNIE, Marie VERDIER, Céline VIGUIER.
Objet de la Délibération : Désignation d'un correspondant sécurité routière	Secrétaire de séance : Francis ESPINASSE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Préfecture souhaite que les collectivités désignent un correspondant parmi les conseillers municipaux qui sera l'interlocuteur privilégié de la Préfecture concernant la sécurité routière.

Il appartient donc au Conseil municipal de désigner un élu correspondant sécurité routière.

Après vote du Conseil Municipal, est élu correspondant sécurité routière auprès de la Préfecture :

- Monsieur COURTOIS Philippe

VOTES :

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire,
Transmis en Préfecture,
Publié et notifié le 4 mai 2026

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
Francis ESPINASSE

Le Maire,
Jacques MOLIERES

